

Réalisez-VOUS

VOLUME 3 | NUMÉRO 4



Des conseils pour optimiser le rendement potentiel de votre portefeuille

L'incertitude financière actuelle pousse plusieurs investisseurs à se replier vers des placements plus liquides ou même à laisser leur argent dormir dans les tiroirs. C'est là une réaction normale en période trouble, mais qui a certainement un impact sur le rendement de votre portefeuille. Dans cette édition, nous vous proposons quelques conseils pour vous aider à tirer le meilleur rendement de votre portefeuille en fonction de votre aisance avec les marchés financiers.

Éviter que l'émotion ne l'emporte sur la raison

En matière d'investissement, rappelez-vous que la volatilité à court terme n'est pas une raison pour abandonner vos objectifs à long terme. Il faut éviter que les émotions ne l'emportent sur la raison. La fluctuation des indices boursiers a inévitablement un effet sur les rendements de vos placements, c'est un fait, mais tous les experts s'entendent pour dire que la dernière chose à faire en de telles circonstances, c'est de céder à la panique.

Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'une décision d'investissement devrait toujours être prise en fonction d'une stratégie planifiée à long terme et établie selon vos objectifs et votre niveau de tolérance au risque.

N'hésitez pas à venir échanger avec votre conseiller de Desjardins.

Conseils en vrac pour maintenir le cap

- Comme il est difficile de prévoir l'évolution des placements en période de grande volatilité, évitez de passer d'un type de placement à l'autre trop rapidement.
- Si vous remaniez vos placements, faites-le en fonction des objectifs que vous vous êtes fixés pour votre portefeuille, et non en fonction des fluctuations du marché.
- Ne vous laissez pas gagner par la panique médiatique.
- Faites le point sur vos finances avec votre conseiller.
- Réinvestissez vos certificats de placement garanti échu en prenant soin de diversifier les échéances afin de profiter des fluctuations des marchés.

Cotisez tôt, c'est stratégique!

N'attendez pas pour planifier votre cotisation REER pour l'année 2009. Venez nous rencontrer dès maintenant et nous prendrons le temps de bien vous conseiller. Nous élaborerons un plan détaillé couvrant plusieurs de vos objectifs, comme réaliser un rêve, acheter une maison ou planifier votre retraite. Plus vous cotiserez tôt, plus tôt votre placement fructifiera!

Chez Desjardins, nous avons le REER qui correspond à votre profil.



 **Desjardins**
Caisse populaire du
Coeur-des-vallées

63, chemin de Montréal Est
Gatineau (QC)
J8M 1K7
Téléphone : 819 986-3364

Le CELI : des bénéfiques à l'abri de l'impôt

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI), qui verra le jour en janvier 2009, offre de bonnes occasions de placement à tous les épargnants et investisseurs étant donné l'avantage fiscal qu'il procure. Ils pourront y investir jusqu'à 5000\$ par année et les revenus d'intérêts, de dividendes et les gains en capital engendrés par le CELI ne seront jamais imposables, même au moment d'un retrait. Cette économie d'impôt s'ajoute aux bénéfiques réalisés sur leur placement pour en accroître le rendement.

Une bonne affaire pour tous

Le CELI est un complément tout indiqué dans le cadre d'une stratégie financière bien planifiée, pour les personnes de 18 ans et plus, peu importe leur situation.

Pour préparer votre retraite.

Vous désirez économiser davantage en vue de votre retraite et avez atteint votre plafond de cotisation REER? Vous avez tout à gagner avec le CELI car il vous procurera un meilleur rendement qu'un compte d'épargne.

D'autre part, si vous cotisez à une caisse de retraite et que vos cotisations sont limitées en raison d'un facteur d'équivalence trop élevé, ce nouveau compte vous avantagera.

Pour les retraités.

Vous êtes retraité et avez accumulé des sommes substantielles en épargne à l'extérieur de vos REER – 10 000\$, 15 000\$? Avec le CELI, vous pouvez maintenant faire fructifier ces sommes, sans que les profits générés n'affectent votre revenu admissible dans le cadre du Programme de la sécurité de la vieillesse ou du Supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral. De plus, il n'y a pas d'âge limite: vous pouvez souscrire à un CELI même après 71 ans.

Pour les couples.

Afin de réduire le taux d'imposition, un couple peut investir une somme de 10 000\$ par année qui rapportera pour chacun des bénéfiques à l'abri de l'impôt. Le conjoint le plus fortuné pourrait même donner le 5 000\$ à son partenaire afin que celui-ci puisse cotiser à son CELI, sans égard aux règles d'attribution.

De nouvelles solutions adaptées au contexte de marché

Si vous êtes à la recherche de solutions de placement offrant un potentiel de performance et de stabilité, ces nouveautés s'offrent à vous :

- Les placements garantis à rendement bonifié - Produits de consommation et Valeurs mondiales vous offrent un rendement minimum garanti en plus d'un potentiel de rendement lié à celui des entreprises positionnées favorablement dans le contexte économique actuel.
- Le contrat Helios² vous permet de réaliser vos projets de retraite à l'abri des soubresauts des marchés financiers et vous assure un revenu de retraite garanti et prévisible.

Prenez rendez-vous!

Il se peut que vous soyez préoccupé par votre situation financière en ce moment, et c'est normal. Pourquoi ne pas profiter de l'occasion pour venir nous rencontrer? Vous verrez qu'avec des conseils éclairés, il sera plus facile d'optimiser le rendement de votre portefeuille.

- 1 Les Fonds Desjardins sont offerts par les représentants en épargne collective de Desjardins Cabinet de services financiers inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif et l'utilisation d'un service de répartition d'actif peuvent donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus simplifié attentivement avant d'investir.
- 2 Offerts dans les caisses du Québec seulement. Les fonds de placement garanti de Desjardins Sécurité financière sont établis exclusivement par un conseiller en sécurité financière employé de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.
- 3 Disponibles auprès d'un conseiller en placement de Valeurs mobilières Desjardins, membre FCPE, ou auprès de Courtage en ligne Disnat.

Le CELI : planifiez-le avant le 31 décembre 2008

Déposez dès maintenant de l'argent dans un produit d'épargne en vue de cotiser dans un CELI au 1^{er} janvier 2009 et profitez de taux avantageux sur votre placement! Plusieurs produits seront admissibles, soit les placements garantis à taux fixe avantageux, les placements garantis liés aux marchés, les portefeuilles profilés à capital garanti, les Fonds Desjardins incluant les portefeuilles Diapason¹, les contrats de fonds de placement garanti Helios² et les produits négociés en bourse³. De plus, avantage unique à Desjardins, certains produits de placement admissibles au CELI donneront droit à une ristourne.



Conjuguer avoirs et êtres

Imprimé à l'hiver 2008
© Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent y être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un professionnel. Le Mouvement Desjardins et ses composantes ne peuvent aucunement être tenus responsables des conséquences de tout ordre ou des décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.



100%